



École de la confiance p. 4

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



le travail des élus p. 6

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré – numéro 782 du 27 octobre 2018



L'édito

Assez !

Ce message, de nombreux professeurs le répètent sur les réseaux sociaux, rendant ainsi visible le quotidien de beaucoup d'entre nous : les difficultés du métier, la violence et le silence de l'institution. Les politiques du chiffre, l'obsession des bonnes statistiques conduisent souvent à minimiser les problèmes et à culpabiliser les personnels qui font état d'incidents. Insultes, menaces voire agressions, tout cela est inacceptable, de même, que le silence de l'institution et le peu de soutien de la hiérarchie. Les professeurs, attachés avant tout à ce que chaque jeune trouve sa place à l'école et acquière formation et diplômes, demandent une véritable prise en charge collective en équipes pluriprofessionnelles soudées et renforcées. Or, le ministre de l'Éducation se contente de mettre en place un Comité stratégique copiloté par le ministre de l'Intérieur. L'arsenal sécuritaire est déployé mais les questions de fond ne sont pas traitées. Si l'objectif doit être d'établir dans tous les établissements un climat propice aux apprentissages, on voit mal en quoi décréter le rétablissement de l'autorité rendra quoi que ce soit d'effectif. On voit bien à l'inverse les risques que font encourir pour tous les suppressions de postes prévues pour la rentrée 2019 et les suivantes.

Le SNES-FSU ne compte pas laisser sans suites l'alerte lancée via les réseaux sociaux. Il entend contraindre le gouvernement à renoncer aux suppressions d'emplois et portera le point de vue des personnels sur les réformes et les injonctions. Le 12 novembre, ce

message doit être massivement porté, la vague ne doit pas retomber.



Frédérique Rolet, secrétaire générale

violences

Non aux réponses téléphonées !



En réponse à l'agression de Créteil, le ministre propose d'interdire les téléphones portables au lycée et de créer une énième commission. Une fois de plus Jean-Michel Blanquer ne prend pas la mesure de la gravité de la situation. La réponse doit être éducative en augmentant le nombre d'adultes dans les établissements. À l'inverse, il supprime 2 650 postes à la rentrée prochaine !

Pour lutter contre les actes de violence, il faut plus de personnels dans les établissements. Mais là, le ministre est aux abonnés absents.

La diffusion d'images d'un élève braquant une enseignante avec une arme factice au milieu de son cours a suscité de nombreux témoignages de collègues confrontés à des faits de violence et surtout à l'omerta qui les entoure. Cette libération de la parole enseignante met en lumière de dures réalités trop souvent ignorées.

Un malaise généralisé

Prétendant trouver des solutions « de bon sens », J.-M. Blanquer a parlé d'abord d'interdire le téléphone portable. Certes

la possibilité de diffuser des vidéos sur les réseaux sociaux peut inciter à la transgression et ajoute à la violence symbolique. Cela dit, cela ressemble plutôt à la volonté de casser le thermomètre, et surtout lui-même ne croit pas en sa faisabilité puisqu'il renvoie sur chaque établissement la possibilité de la décider.

Il a ensuite annoncé la création d'un « comité stratégique » sur les violences scolaires et affirmé vouloir prendre une série de mesures de sécurité. Ces mesures, dans les établissements et aux abords de ceux-ci, sont souvent nécessaires. Mais la réponse principale que les personnels seraient en droit d'attendre de leur ministre va bien au-delà, de la même manière que les équipes d'établissements qui tirent parfois la sonnette d'alarme en signalant des faits graves n'obtiennent souvent pour seule réponse que l'envoi

pour quelques semaines d'une « équipe mobile de sécurité » censée faire baisser ponctuellement la tension. Qu'en est-il, en effet, de la protection due aux personnels et aux élèves contre toutes les formes de violence ?

26 000 élèves attendus, 2 650 postes supprimés !

Ce que les personnels qui s'expriment aujourd'hui dénoncent majoritairement, ce sont des effets de structure qui rendent impossible la prise en compte et le traitement de leur parole. Le SNES-FSU dénonce depuis longtemps la logique des « indicateurs de performance » donnés aux établissements ou aux académies, qui enjoignent par exemple de diminuer le nombre de conseils de discipline. J.-M. Blanquer a certes déclaré que cet élément précis ne figurerait plus dans les outils de pilotage mais que fera-t-il sur tous les

autres ? N'est-il pas lui-même l'un des tenants les plus fervents de l'autonomie des établissements qui, les mettant tous en concurrence, conduit chacun à maquiller la réalité, à taire les problèmes pour coller aux indicateurs ?

La posture martiale est probablement plus spectaculaire que la demande de recrutement de personnels qualifiés en nombre suffisant. Mais dans la réalité, si on veut d'une part des actions de prévention et d'autre part que toute violence, de la plus petite incivilité aux agressions les plus graves, soit traitée, il faut des enseignants, des personnels de vie scolaire, d'orientation, etc. Malgré 26 000 élèves attendus en plus, Jean-Michel Blanquer supprimera 2 650 postes dès la prochaine rentrée... tout est dit dans ces deux chiffres de la volonté ministérielle sur ce plan, raison de plus d'être en grève le 12 novembre. ■

Benoît Teste

POSTES, EFFECTIFS, LYCÉES, RETRAITES, CONDITIONS DE TRAVAIL...

C'EST TROP GRAVE, C'EST LA GRÈVE !

LE 12 NOVEMBRE



ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 5 novembre** → **Retraités**
Réunion du groupe des 9 au siège de la CFTC.
- **Le 6 novembre** → **CSE**
Réunion du Conseil supérieur de l'éducation.
- **Les 13 et 14 octobre** → **FSU**
Réunion du Comité délibératif fédéral national.

audiences et groupes de travail

- **Le 22 octobre** → **Formation initiale**
multilatérale sur la maquette du master MEEF.
- **Le 22 octobre** → **Salaires**
Dans le cadre des quatre « chantiers prioritaires » de modernisation de la Fonction publique : « Comment faire évoluer la politique de rémunération ? » au ministère.

stages et colloques

- **Le 30 octobre** → **Formations SNES-FSU**
Stages réformes du lycée et du bac et CPE à La Réunion.

- **Le 6 novembre**
→ **Syndicalisme international**
Conférence l'Internationale de l'éducation, groupe Afrique à Grand Bassam en Côte d'Ivoire.

- **Les 7 et 8 novembre**
→ **Formations SNES-FSU**
Stage séminaire carrière emploi mouvement.

- **Les 7 et 8 novembre** → **Formations SNES-FSU**
Stage collège et éducation prioritaire.

- **Le 8 novembre** → **Formations SNES-FSU**
Stages académiques CPE à Amiens, Nantes, Orléans-Tours, Caen.

- **Le 8 novembre** → **Physique-chimie**
Réunion du groupe de travail du SNES-FSU.

- **Le 13 novembre** → **CPE**
Stages académiques à Toulouse et Limoges.

- **Le 13 novembre** → **Langues**
Stage langues vivantes étrangères et régionales à Montpellier.

- **Le 13 novembre** → **PPCR**
Stage PPCR / rendez-vous de carrière à Bourges.

- **Le 14 novembre** → **Accompagnement**
Stages académiques AED et AESH.

- **Le 15 novembre** → **Collège**
Stages académiques à Nice et à Saint-Lô : collège et ruralité.

- **Le 15 novembre**
→ **Enseignements technologiques**
Colloque sur la culture technologique au collège et au lycée à Paris.

paritarisme

- **Du 5 au 13 novembre**
→ **Élections professionnelles**
Récupérer sa notice de vote, voir www.elections2018-education.fr/voter.

- **Le 8 novembre** → **Mouvement**
Parution des notes de service mutations 2019 et de L'US spéciale « Mutations 2019 ».

- **Le 12 novembre** → **Grève !**

PPCR Les gains

Au 1^{er} janvier 2019, le déroulement des mesures PPCR reprend son cours. L'occasion pour de nouveaux collègues d'obtenir une revalorisation.

Contrairement aux affirmations mensongères de certains syndicats, tels FO ou le SNALC, qui dénoncent une « arnaque » et demandent l'abrogation de PPCR, le SNES-FSU considère que ces gains salariaux et de carrière doivent être engrangés, consolidés et amplifiés.

Un plus pour compenser de nombreux moins

Insuffisante pour restaurer l'attractivité de nos métiers, cette revalorisation est d'une ampleur inédite depuis 1989.

Pour preuve, la reprise du processus PPCR, scandaleusement bloqué par le gouvernement en 2018, occasionnera une augmentation de la masse salariale de 745 millions d'euros pour l'ensemble de la Fonction publique, dont 348 M€ pour la FPE.

En 2017, le dégel de la valeur du point d'indice, l'ajout de points aux différents échelons, le reclassement dans la nouvelle carrière (avec des durées de séjour dans les échelons raccourcies), la création de la classe exceptionnelle

avaient déjà généré une augmentation de près de 207 M€ de la masse salariale de l'ensemble des personnels du second degré, malgré l'augmentation au 1^{er} janvier de la retenue pour pension.

Aller vers une revalorisation pour tous

Contrairement à des mesures ciblées sur des « méritants » qui, au-delà du côté inégalitaire, coûtent beaucoup moins cher et que le gouvernement souhaite développer, les mesures issues de PPCR profitent à tous les personnels. La revalorisation des carrières pour tous est un axe majeur des revendications du SNES-FSU. ■

Christophe Barbillat, Xavier Marand



élections pro Les rendez-vous de carrière

Cette nouvelle modalité d'évaluation est non seulement plus juste, et programmée, elle peut être préparée avec l'aide des élus du SNES-FSU.

Le rendez-vous de carrière est la nouvelle modalité d'évaluation de la valeur professionnelle. Il remplace l'inspection aléatoire et l'évaluation annuelle par le chef d'établissement. Contrairement à l'inspection qui pouvait « tomber » n'importe quand et dont le rythme était très variable en fonction de la discipline, de la géographie ou du type d'établissement, ce qui était source d'inégalités, le rendez-vous de carrière doit être réalisé selon un calendrier impératif au 6^e échelon, puis au 8^e et au 9^e. L'agent doit en être informé en fin d'année scolaire précédente puis un mois avant la visite de l'IPR.

Se faire aider

L'entretien avec le chef d'établissement doit se tenir dans les six semaines qui suivent cette visite et doit être planifié. Cette organisation permet de se préparer à ce rendez-vous et cette préparation peut être l'occasion d'un accompagnement syndical : sur quels sujets l'IPR et le chef d'établissement peuvent me questionner ? Quels documents suis-je censé leur fournir ? Comment puis-je faire modifier le calendrier du

rendez-vous ? Autant de questions auxquelles les militants du SNES-FSU peuvent répondre. Après le rendez-vous, s'ouvre une phase d'échange avec les évaluateurs primaires (IPR et CE) puis avec l'évaluateur final (recteur ou ministre). De la formulation des observations à la rédaction d'un recours hiérarchique en passant par le recours gracieux, les adhérents du SNES-FSU peuvent aussi être accompagnés par des militant-es formés. De plus, les équipes académiques du SNES-FSU connaissent les corps d'inspection et échantillent avec eux ainsi qu'avec l'administration pour que les rendez-vous de carrière se déroulent conformément au cadre imposé aux évaluateurs par les documents de cadrage.

Recul de l'arbitraire

Le SNES-FSU a obtenu avec le PPCR la déconnexion quasi-complète entre l'évaluation et le déroulement de carrière. Grâce à son action, l'arbitraire a reculé et chaque collègue peut désormais être utilement accompagné et défendu tout au long du processus... à condition de faire appel aux militants du SNES-FSU en temps utile, et d'être syndiqué pour bénéficier de l'aide la plus complète ! Et pour renforcer leur capacité à défendre nos droits, du 29 novembre au 6 décembre, on vote et on fait voter pour le SNES et la FSU ! ■

Emmanuel Séchet



Publicité

NOUS SOMMES POUR CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE ET CEUX QUI EN ONT FAIT LEUR VOCATION.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

GMF 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC

ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h) Connectez-vous sur www.gmf.fr

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 65122 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

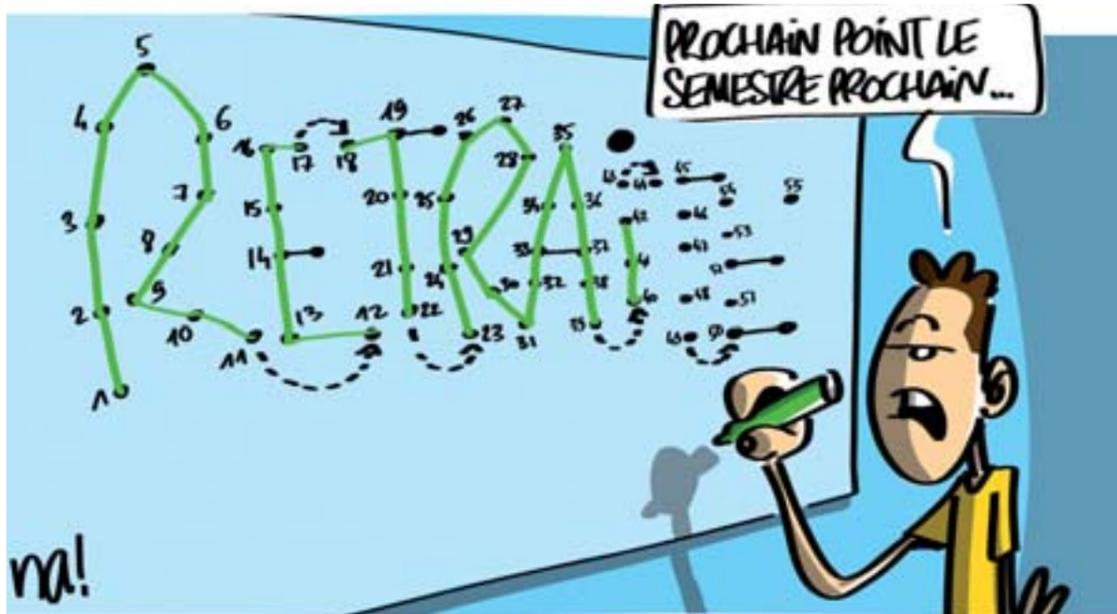
29 > 06
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

réforme des retraites Pour baisser encore les pensions ?

Le candidat Macron déclarait en 2017 « qu'après plus de vingt ans de réformes successives, le problème des retraites n'[était] plus un problème financier ».



Valeur d'achat et de service du point modifiables à l'envi, désindexation, les idées fourmillent au gouvernement pour réduire toujours plus les pensions.

Les dispositifs actuels de solidarité représentant 20 % du montant des pensions, c'est un changement complet de paradigme.

Quelles solidarités ?

Si le système actuel devait être réformé, c'est plutôt en renforçant les dispositifs de solidarité, en consolidant les avantages familiaux, les périodes de chômage, de maladie, et en cherchant à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Or le régime par points est un renforcement du caractère contributif avec la prise en compte de la totalité de la durée d'ac-

tivité. C'est le travail illimité qui est mis en avant... À la différence d'un régime par annuités (à prestations définies) qui définit un taux plein moyennant une durée de cotisation, le régime par points est à cotisations définies, c'est-à-dire qu'on connaît le niveau de ses cotisations mais comme la notion de taux plein n'existe plus, les repères collectifs comme l'âge de départ disparaissent. De même, le rapport entre la prestation servie et les cotisations versées ne sont déterminées qu'au moment du départ et rien ne permet d'assurer que tel nombre de points ou tel capital inscrit

au compte de l'assuré donneront tel niveau de pension. Le risque est donc grand que la pension unique au montant amputé fasse le bonheur des assureurs privés en développant la capitalisation pour ceux qui le peuvent. Le SNES avec la FSU combattra toute évolution dans ce sens et met en garde contre un déséquilibre systémique dont même le gouvernement ne mesure pas toutes les conséquences. Le défi auquel est confrontée la répartition est bien celui de reconquérir un haut niveau d'emploi. Le financement des retraites est possible avec plus de justice et de solidarité. ■ Erick Staëlen

(1) Bruno Le Maire lors de l'examen en octobre du projet de loi Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE).

Une pension fictive avec la fin du code des pensions en 2025 ?

Lors de la réunion du 10 octobre, le haut-commissaire annonce que tout le monde cotisera à hauteur de 28 % (assurés et employeurs). Quand on sait que la contribution de l'État prévue au code des pensions est de 74,28 %, il n'est pas surprenant que la fin du code des pensions soit ainsi programmée. C'est pourtant l'élément du statut des fonctionnaires qui permet à l'État d'assumer l'ensemble de ses responsabilités et de ses choix politiques. Le haut-commissariat précise qu'une pension « fictive » sera calculée à chaque fonctionnaire lors du passage à la retraite par points en 2025, en fonction de la durée de sa carrière à ce moment-là, et de l'indice détenu pendant les six derniers mois, puis, c'est fini. Si la réforme est faite pour les hauts fonctionnaires à fort taux de prime, elle va sans nul doute pénaliser tous les enseignants. C'est inacceptable ! Même la Cour des comptes écrit que « des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité ». Le SNES



avec la FSU exige que le gouvernement mette sur la table ses simulations et combattra cette réforme systémique, prétexte pour s'attaquer au code des pensions et au statut de la Fonction publique.

mouvement 2019 Bientôt la note de service

La note de service établissant les règles du mouvement des professeurs du second degré, des CPE et des Psy-ÉN devrait paraître au BO du 8 novembre.

ration de conjoint. Si les situations familiales doivent être prises en compte, un tel écart n'était pas acceptable.

Le SNES-FSU était porteur d'une proposition où il fallait un peu plus de huit ans d'AP à un candidat sans bonification pour avoir le même nombre de points que le candidat avec une année de séparation. Le ministère a opté pour une solution intermédiaire où il faut un peu plus de onze ans. Même si cette proposition est en deçà de la nôtre, nous sommes satisfaits de cette évolution.

Nous avons demandé que soient réévaluées certaines bonifications (exon-titulaire et éducation prioritaire) afin qu'elles ne perdent pas leur valeur relative dans le cadre de ce nouveau barème. Notre demande devrait être entendue.

Lors des réunions de juillet sur les éléments de barème, l'administration avait laissé planer une incertitude sur le devenir des bonifications pour la situation de handicap de l'enfant ou du conjoint et de parent isolé, que nous avons obtenue en 2018 après l'avoir demandée pendant des années. Nos interventions répétées semblent à aussi avoir porté leurs fruits, même s'il est vraisemblable que la bonification pour parent isolé sera encore forfaitaire et ne prendra pas en compte le nombre d'enfants. Par ailleurs, nous ne savons pas si notre demande de prise en compte des missions de TZR dans le barème de l'inter sera entendue.

Nous serons fixés à la parution de la note de service le 8 novembre. L'US spéciale « Mutations 2019 » et les commissaires paritaires du SNES seront là pour vous aider et vous conseiller. ■ Thierry Meyssonnier, Jessica Campain

salaires Point d'indice 0, inflation 2...

Augmentation de la retenue pour pension civile de 0,27 point au 1^{er} janvier, retenues au titre du jour de carence lors du premier jour d'arrêt maladie, CSG mal compensée, n'en jetez plus !

(voir site www.salairescorrectexige.fr) et en fera un sujet majeur de son expression lors de la grève du 12 novembre.

Un rendez-vous pour si peu...

Dans la logique de cette politique d'austérité salariale, seuls quelques dossiers marginaux ont fait l'objet d'une communication gouvernementale lors de la réunion de « suivi du rendez-vous salarial » le 17 octobre :

- création d'un forfait de 200 euros par an pour indemniser les trajets domicile-travail faits à vélo par les agents publics mais seulement à partir de 2020 alors même qu'une autre indemnité aurait pu s'appliquer dès 2017 si le gouvernement ne l'avait pas annulée ; par ailleurs, dans le privé ce forfait pourra aller jusqu'à 400 euros, la différence de montant est incompréhensible ;
- engagement à verser la GIPA (« garantie individuelle de pouvoir

d'achat », prime attribuée aux agents dont l'évolution du traitement indiciaire brut est inférieure à l'inflation sur la période 2014-2017) au plus tard sur le bulletin de salaire de décembre ;

- augmentation des plafonds de remboursements des nuitées et des frais de déplacement (+ 17 %) des agents en mission ;
- « désocialisation » des heures supplémentaires à partir de septembre 2019 : pour ceux qui en font, gain de 5 % net, équivalent à la cotisation « salarié » au Régime de retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP), privant la Sécurité sociale de ressources puisque, par un mécanisme complexe, ce n'est pas le RAFP qui sera imputé mais la branche famille de la Sécurité sociale sous prétexte qu'elle est en excédent !

Nouvelles menaces sur les salaires

« Nous améliorerons le pouvoir d'achat de tous les travailleurs » avait dit Emmanuel Macron candidat en 2017, cette phrase dit en creux le mépris dans lequel il tient les fonctionnaires, pour qui, au contraire, il organise aujourd'hui la baisse du pouvoir d'achat.

Pire, les pistes envisagées dans le cadre du chantier CAP 22 d'une part et de la réforme des retraites d'autre part prévoient de creuser un peu plus les inégalités : développement d'indemnités versées seulement à quelques-uns pour justifier la baisse des salaires de tous, rémunérations à la performance, etc.

La FSU exige la revalorisation du point d'indice mais aussi des discussions qui, suite au protocole PPCR, permettraient d'améliorer encore les déroulements de carrières et d'harmoniser davantage les grilles de rémunérations pour reconnaître les qualifications. ■ Benoît Teste

Cette situation ne peut plus durer. Elle a un impact grave sur nos vies mais aussi sur l'attractivité des métiers de la Fonction publique. Au vu du nombre de plus en plus faible de candidats aux CAPES/CAPET, elle obère en particulier la capacité de la nation à recruter les personnels en charge de la formation de sa jeunesse. Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU continue avec détermination sa campagne « Salaires corrects exigés »

Salaires corrects exigés



Comment imaginer un regain d'attractivité pour les métiers de la Fonction publique sans une revalorisation des salaires ?

Cette nouvelle note de service s'appuiera non seulement sur la loi 84-16, comme les années précédentes, mais aussi sur le décret n° 2018-303 du 25 avril 2018 qui sécurise juridiquement les éléments composant le barème. La parution de ce décret a imposé au ministère une réécriture. Le toilettage sur la forme, qui la rend plus lisible, n'est pas la seule évolution de la version 2019.

Obtenir satisfaction dans un délai raisonnable

Enfin le rééquilibrage du barème ! Le ministère a profité de l'occasion pour proposer le rééquilibrage du barème que le SNES, le SNEP et le SNUEP demandaient depuis plusieurs années. L'objectif visé est que l'ensemble des participants au mouvement puissent espérer obtenir satisfaction dans un délai raisonnable. Nous nous étions opposés à un rééquilibrage par la baisse des points pour séparation de conjoint et avions demandé un rééquilibrage par l'augmentation de la partie du barème commune à l'ensemble des participants, les points d'ancienneté de poste (AP).

Ces dernières années, il fallait un peu plus de 21 ans d'ancienneté de poste à un participant sans bonification pour avoir le même nombre de points qu'un candidat avec une seule année de sépa-

projet Blanquer N'ayez surtout pas confiance

Le projet éducatif imposé par le ministre est à des années lumière des préoccupations des personnels. Une seule logique... comptable.

Les réactions suscitées par l'agression d'une collègue à Créteil ont mis en lumière ce à quoi les professeurs, CPE, AED peuvent être exposés, les difficultés du métier, le manque criant de personnels dans les établissements, les nuisances des modes de gestion. Le décalage entre la gravité de la situation et les réponses du ministre se passe de commentaires !

Suppressions, concurrence, dégradations, désaffection...

On est très loin de l'école de la confiance vantée par Jean-Michel Blanquer et le SNES-FSU alerte depuis longtemps sur le climat dans les établissements, la désaffection des étudiants vis-à-vis des métiers de l'éducation, la lassitude et la colère des personnels devant le déni des hiérarchies. L'intensification des remontées via les CHSCT sur les effets des réformes et des injonctions permanentes sur la santé des professeurs est un signe éclairant de la dégradation des conditions de travail. La



L'école de la confiance portée par J.-M. Blanquer se traduit par des reculs inadmissibles ! Du moins partout pour faire du plus... d'économies.

réforme du lycée et du baccalauréat que veut imposer le ministre achèvera de mettre à mal de nombreuses disciplines, accroîtra la concurrence entre établissements et formations, aura des incidences désastreuses sur le travail des enseignants. La réforme est conçue pour orienter très tôt les jeunes et les enfermer dans un parcours lié aux attendus de Parcoursup, attendus que les universités elles-mêmes ne sont pas capables de définir.

Dans la même veine, le gouverne-

ment entend programmer la fermeture des CIO, accroître la charge de travail des professeurs sur lesquels glisse une partie des missions des psychologues de l'Éducation nationale. Quant au projet de « contrats de professionnalisation » de certains AED, non seulement il ne résout pas la question de la

crise de recrutement mais amputera des vies scolaires déjà bien maigres ! Ajoutons les 2 650 suppressions d'emplois prévues pour la rentrée 2019 et le tableau sera complet. C'est pourquoi le Conseil national du SNES-FSU a pris

très tôt la décision d'un plan d'action repris par l'ensemble de la FSU. Celle-ci a invité toutes les fédérations de l'éducation à se rencontrer pour organiser la riposte face aux attaques contre l'École. La démarche a permis de déboucher sur une grève le 12 novembre dans une configuration unitaire rare. Le SNES-FSU appelle l'ensemble des collègues à s'inscrire dans cette action décisive pour l'avenir de notre système éducatif.

Faire du 12 novembre, une journée forte

Postes du second degré, effectifs en collège comme en lycée, réformes du lycée et du bac, traitement des vies scolaires et de l'orientation ne laissent pas de doute sur le projet éducatif du gouvernement. Concernant les rémunérations, c'est toujours le gel du point d'indice et, pour faire bonne mesure, la fin programmée du calcul du montant des pensions sur les six derniers mois...

Le 12 novembre devra être massif, permettre un mouvement durable dans la Fonction publique et l'Éducation. Le travail de mobilisation sur la réforme du lycée se poursuit et ne s'arrêtera pas après le 12. Parents d'élèves souvent même chefs d'établissement, tous soulignent leur inquiétude devant les problèmes posés ; aucun établissement ne doit subir une amputation de son offre de formation ni des conséquences sur les postes. Il faut revenir sur cette réforme ! ■ Frédérique Rolet

Le dérogatoire devient la norme

Lors du CSE du 15 octobre a été présenté un projet pompeusement intitulé « Loi pour une école de la confiance » qui, sous prétexte d'instruction obligatoire à trois ans (taux actuel de scolarisation de 98,9 %...), a surtout permis de traiter d'autres sujets sans aucune discussion préalable. La marque de fabrique de la politique éducative en vigueur perdure : bénéfique pour l'enseignement privé avec l'obligation désormais faite aux communes de financer les écoles sous contrat dès la maternelle, extension du droit d'expérimentation lui permettant d'attirer certaines familles. L'extension du périmètre d'autonomie des établissements, par exemple à l'organisation des horaires d'enseignement, permettra de faire norme de ce qui était dérogatoire. Le projet entraîne un recul en matière d'indépendance par rapport au pouvoir : nouvelle instance chargée de l'évaluation des politiques éducatives, modification des modalités de nomination des directeurs des ESPÉ. Les demandes de la FSU de scolarité obligatoire à 18 ans, les propositions sur la formation des maîtres et les prérecrutements n'ont pas eu l'heur de plaire au ministre. Seul point positif de la loi : les pressantes interventions du SNES-FSU ont abouti à un article consolidant les dérogations dont peuvent bénéficier CPE et Psy-EN à l'instar des professeurs.

Cnesco Trop indépendant ?

Le projet de loi pour une école de la confiance de J.-M. Blanquer propose de supprimer le Conseil national d'évaluation du système scolaire, qui a pourtant fait ses preuves.

Créé en 2013 par la loi de Refondation de l'école pour assurer une évaluation indépendante, le Cnesco est composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires ainsi

que de membres du Conseil économique, social et environnemental. « Il mène une évaluation scientifique et participative du système scolaire afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation. Enfin, il promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public » (cnesco.fr). Avec la FSU, le SNES est membre de son comité consultatif, où il donne un avis sur les travaux en cours, dernièrement sur la conférence de comparaisons internationales sur l'éducation à l'orientation

qui se tiendra les 8 et 9 novembre prochains à Paris.

Un Conseil d'évaluation de l'école ?

Le projet de loi prévoit de remplacer le Cnesco par un « Conseil d'évaluation de l'École » nommé et dirigé par le ministre. Il serait placé, selon l'exposé des motifs de la loi, « au cœur du ministère », faisant fi de l'indépendance, condition pourtant nécessaire à toute évaluation de qualité. Prévoir rue de Grenelle une nouvelle direction en charge des questions d'évaluation serait une bonne chose, mais cela ne nécessite pas la suppression du Cnesco, dont l'indépendance, l'assise sur la recherche universitaire et la transparence des travaux font la richesse. C'est le sens de la lettre ouverte que le SNES-FSU et de nombreuses autres organisations ont fait parvenir au ministre.

La volonté de supprimer le Cnesco ou de le transformer en agence universitaire au financement incertain est révélatrice une fois de plus d'une politique qui prétend s'appuyer sur des résultats scientifiques, mais qui dans la pratique se contente d'instrumentaliser les morceaux choisis qui lui conviennent. Le SNES-FSU demande le maintien d'un Cnesco sous son statut actuel. ■

Valérie Sipahimalani

AED L'illusion d'un prérecrutement

Sous couvert de prérecrutement, c'est une formation sur le tas qui se profile.

Le projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance » prévoit, à la rentrée 2019, de recruter quelques 3 000 AED pour des contrats de trois ans, à partir de la deuxième année de licence, pour effectuer, dans les établissements scolaires, un service hebdomadaire de 8 heures avec une montée en charge des activités pédagogiques.

Faux TZR, vrais exploités !

Les diverses tâches qui leur seraient confiées se complexifieront à mesure qu'ils avanceront dans leurs études. Durant la première année de ces contrats, alors qu'ils seront en L2, ces AED se verront confier la surveillance et l'encadrement du dispositif « Devoirs Faits », ainsi que des missions temporaires d'appui aux professeurs. Durant la deuxième année (L3), ils pourront assister aux cours de certains professeurs pour apprendre à faire cours. Ils pourront également être appelés à faire cours sous la tutelle d'un professeur

référént. Enfin, durant la troisième et dernière année de leur contrat, ces AED, désormais en première année de master, pourront être appelés à remplacer ponctuellement des professeurs absents.

Outre le fait que ces AED ne pourront être recrutés que s'ils étudient dans un cursus conduisant à passer les concours de l'Éducation nationale ; outre le fait qu'ils seront rémunérés au SMIC, soit environ 240 euros pour 8 heures de service par semaine, ce « prérecrutement » se résume à faire assurer des remplacements par des AED sous-qualifiés et soumis à l'autorité directe du chef d'établissement. Même si ce projet de loi reprend des revendications du SNES-FSU (contrats de trois ans, recrutement d'étudiants), il les détourne pour transformer ces AED en remplaçants attirés de l'établissement, corvéables à merci, sans les sortir de la précarité. C'est également une perte de moyens que va entraîner cette mesure qui alarme le SNES-FSU. Car selon le nombre d'AED « prérecrutés », ce sont des heures de service qui disparaîtront des Vies scolaires sans être remplacées. ■

Valentin Albert



Jean-Michel Blanquer poursuit son détricotage des mesures de ses prédécesseurs. Même lorsqu'elles ont fait leurs preuves comme le CNESCO.

Poitiers : un combat solidaire et gagnant

Au collège de Chauvigny (Vienne), deux collègues AESH ont eu une mauvaise surprise en juillet. Alors qu'elles étaient en CDI à temps complet depuis plusieurs années, le rectorat leur a appris que leur contrat allait être révisé à la baisse, par un simple avenant. Pourtant, il y a plus d'élèves à accompagner. Cette injustice a scandalisé tout le collège. Devant cette situation qui nuit tout autant aux personnels qu'aux élèves,



le collège s'est mobilisé sous l'impulsion du SNES-FSU : deux audiences au rectorat et une grève suivie à près de 80 % fin septembre. Cette mobilisation exemplaire a contraint le rectorat à réagir. Toutes deux retrouvent leur temps plein pour cette année scolaire. Certes c'est au prix d'un PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé), dispositif à la mode dans le cadre de « l'école inclusive ». Il faut certainement rester prudent avec ce genre de montage et les collègues de Chauvigny sont très vigilants ! Mais pour l'instant, ils se réjouissent de l'issue heureuse de leur combat commun pour les deux collègues AESH.

#pasdevague

« Le pilotage par des objectifs de performance explique que, pendant des années, tous ces faits d'incivilités et de violences ont été mis sous le tapis par l'administration. »

« On en est arrivé là parce qu'il n'y a pas eu cette prise de conscience de l'importance de mettre l'éducatif au centre de tout. »

« On voit bien qu'il n'y a pas eu une prise de conscience de la nécessité d'investir dans le service public d'éducation. »

Sophie Venetitay, L'Obs du 24/10/18

#snesleaks Demandez le programme !

En dévoilant les projets de programmes, le SNES-FSU a mis le doigt là où ça fait mal.

Le SNES-FSU a publié, en exclusivité, dès le 9 octobre les projets de programmes du lycée (<https://www.snes.edu/Projets-de-programmes-du-lycee-lever-le-voile.html>). Certains auraient sans doute préféré la poursuite du travail en catimini du Conseil supérieur des programmes (CSP).

Ce fonctionnement secret est pourtant à l'opposé de ce que prévoit le CSP dans sa charte des programmes : « les enseignants et tous les acteurs de l'éducation doivent être pleinement associés à des procédures transparentes d'élaboration des programmes, avoir connaissance des motifs des choix effectués comme des perspectives d'évolution des programmes ».

Accusations et « infox »

Dans un communiqué, le SNALC a qualifié la mise en ligne des projets de « frauduleuse », masquant mal sa volonté de travailler seul avec le CSP sans communication avec la profession, et raccord avec le terme « infox » utilisé par le ministre sur France Inter.

Le CSP, après avoir interdit tout travail interne par voie numérique, s'est fendu d'un communiqué, véritable diatribe contre certaines associations disciplinaires et organisations syndicales qui auraient diffusé « des documents falsifiés ». Outre l'emploi inapproprié du terme « falsifié » - puisque les documents incriminés sont bien des projets qui émanent du CSP - ce communiqué témoigne des tensions et problèmes suscités par le fonctionnement actuel du CSP, large-



Le SNES-FSU, vilipendé pour avoir sorti les projets de programmes (#snesleaks) et dénoncé leur élaboration sans concertation ainsi qu'une volonté d'imposer les pratiques pédagogiques, veut faire évoluer, par le dialogue, ces programmes jugés lourds et élitistes.

ment relayés par la presse et les réseaux sociaux. En réponse, le SNES-FSU a dénoncé le travail opaque du CSP, sa volonté de confisquer le débat et d'imposer des contenus et pratiques pédagogiques contre la profession. L'objectif serait-il de passer en force et de ne pas laisser le temps aux professeurs de réfléchir et de s'exprimer ?

Pour un débat démocratique

Compte tenu de l'importance du sujet pour le quotidien professionnel des professeurs, le SNES-FSU, attaché au dialogue et à un débat démocratique, estime légitime d'informer les collègues des projets de programmes en cours d'élaboration. Il a mis en ligne ses premières réflexions : <https://www.snes.edu/Projets-de-programmes-premieres-analyses-du-SNES-FSU.html>. Français, mathématiques, histoire-géographie, EMC, langues vivantes, SES... plusieurs programmes sont clairement « sous influences réac » avec parfois une volonté de prescrire des pratiques pédagogiques. Certains sont très lourds, voire élitistes, et semblent destinés aux seuls élèves censés poursuivre des études supérieures, sans réelle volonté de démocratisation.

Le SNES-FSU est consulté par le ministère sur ces textes dans le cadre de réunions multilatérales avec les organisations syndicales représentatives entre le 5 et le 14 novembre. Merci d'envoyer vos réflexions à contenus@snescf.org, et de renseigner l'enquête syndicale en ligne courant novembre : votre participation est importante pour permettre au SNES-FSU de faire évoluer les projets jusqu'au Conseil supérieur de l'éducation de décembre. ■ Sandrine Charrier

Le SNES-FSU est consulté par le ministère sur ces textes dans le cadre de réunions multilatérales avec les organisations syndicales représentatives entre le 5 et le 14 novembre. Merci d'envoyer vos réflexions à contenus@snescf.org, et de renseigner l'enquête syndicale en ligne courant novembre : votre participation est importante pour permettre au SNES-FSU de faire évoluer les projets jusqu'au Conseil supérieur de l'éducation de décembre. ■ Sandrine Charrier

Bac Blanquer : exigeons une remise à plat !

En réponse aux récentes déclarations ministérielles sur la place supposément revalorisée du latin et du grec, le SNES-FSU a écrit au ministre le 18 octobre pour rappeler que toutes les options sont affaiblies dans l'architecture du nouveau bac. Exclusivement évaluées dans la part de contrôle continu établie via les bulletins trimestriels, les options pèsent au mieux pour un peu plus de 1 % de la moyenne générale. Cette question montre que c'est bien la globalité des modalités prévues pour l'évaluation des enseignements qui pose problème. Le SNES-FSU souhaite donc voir revu l'ensemble de la réforme du baccalauréat dont l'économie n'est pas acceptable. Le poids du contrôle local risque de transformer l'examen en une procédure très complexe et le diplôme national en certification maison. À cet égard, revenir à des épreuves terminales et nationales serait la garantie la plus sûre de la simplicité et de l'égalité de traitement des candidats.



<https://www.snes.edu/Que-deviennent-les-options.html>

spécialités Le piège

La réforme et les nouveaux programmes sont officiellement présentés comme la garantie d'une poursuite d'études choisies pour tous les lycéens. Ils enferment pourtant davantage qu'ils ne libèrent.

les sciences humaines, pour renforcer une conception élitiste des matières scientifiques pensées comme des instruments de tri et non de formation. Dans ce schéma, abandonner les Mathématiques en fin de Seconde limite radicalement les possibilités de poursuite d'études, mais les conserver risque aussi de mettre beaucoup d'élèves en difficulté au vu du niveau requis.

Dès cette année, le lycéen entrant en Première générale devra choisir ses trois spécialités, non pas en fonction de son niveau scolaire ou de ses goûts, mais en anticipant son projet d'orientation post-bac par rapport à des « attendus » de l'enseignement supérieur, à géométrie variable d'une année sur l'autre et d'un établissement à l'autre. Les conseils de classe de fin de Seconde pourront conseiller certains enseignements en fonction des résultats de l'élève mais en aucun cas les imposer.

La politique du renoncement

Au fur et à mesure que se découvrent les projets de programmes, on perçoit pour certains d'entre eux une conception élitiste des enseignements, pensés pour eux-mêmes, sans cohérence entre eux et surtout pour la plupart en rupture avec ceux du collège.

Tout cela relève d'un projet politique plus global qui semble présider au choix du Conseil supérieur des programmes. Quoi de plus efficace en effet que des parcours d'initiés et des programmes fondés sur des implicites pour persuader les moins armés culturellement de quitter un système éducatif qui semble, désormais, réservé aux plus favorisés ?

Pour le SNES-FSU, s'il est nécessaire de construire des programmes ambitieux, il est également nécessaire d'accompagner cette ambition d'une volonté de démocratisation, de les rendre accessibles, ce qui implique notamment des programmes moins chargés et des conditions d'enseignement permettant d'accompagner tous les élèves. ■ Claire Guéville, Sandrine Charrier

prof principal L'inflation des tâches

Plus d'un mois après la rentrée, la circulaire sur le rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées est enfin publiée.

Ce texte précise ce que peuvent être les missions des professeurs principaux (PP) mais, de par sa nature, et contrairement à ce qu'en disent FO et le SNALC, il ne crée aucune obligation nouvelle et ne permet donc pas aux chefs d'établissement d'imposer de nouvelles tâches. Depuis le mois d'avril et la présentation du premier projet, le SNES-FSU a beaucoup œuvré pour qu'il en soit ainsi.

Pas à la botte du chef !

Ce texte révèle néanmoins l'inflation qu'a subi la fonction de professeur principal depuis la précédente circulaire (1993), inflation que le SNES-FSU a combattu avec les réformes succes-

sives qui ont alourdi la charge de travail des PP sans en augmenter la rémunération, dont il revendique le doublement.

Comme annoncé dans L'US du 29 août 2018, la circulaire rappelle que le PP est désigné par le chef d'établissement avec l'accord de l'intéressé.

Le SNES-FSU a aussi obtenu que les formulations qui faisaient du PP un « adjoint pédagogique » du chef d'établissement ou un « super prof » doté du pouvoir d'entraver la liberté pédagogique de ses collègues soient supprimées, notamment dans le cadre du Conseil Pédagogique. La partie consacrée à l'orientation reprend toutes les dérives de la réforme du lycée et du « Parcours avenir », mais il a obtenu que le rôle spécifique des Psy-ÉN soit rappelé à plusieurs reprises et que le rôle du PP soit limité à de la coordination et du suivi. Il faut noter qu'aucune mention des entretiens personnalisés d'orientation, que



L'orientation doit être l'affaire d'équipes pluriprofessionnelles et surtout des Psy-ÉN.

le PP est censé conduire, ne figure dans le code de l'éducation !

On ne peut finalement que regretter que la réécriture de cette circulaire n'ait pas été l'occasion d'une remise à plat du travail de professeur principal et du fonctionnement des équipes éducatives, afin que, comme le revendique le SNES-FSU, le suivi des élèves et des classes soit réellement l'affaire des équipes pluri-professionnelles qu'il faut renforcer, et que l'accompagnement du projet d'orientation de l'élève relève d'abord du travail des Psy-ÉN dans les CIO. ■

Emmanuel Séchet

Consultation : repères annuels au collège

Le ministère ouvre une consultation jusqu'au 4 novembre (pendant les vacances d'automne !) sur « les repères annuels de progression et les attendus de fin d'année du CP à la classe de Troisième » : <https://www.snes.edu/Reperes-annuels-de-progression-au-college-consultation-ouverte.html> Il seraient mis en œuvre à la rentrée 2019. EMC, mathématiques et français sont concernés. La forme de la consultation interroge : questionnaires ouverts à tout le monde et auxquels on peut répondre plusieurs fois, quatre questions très générales... Les résultats ne seront pas exploitables. N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions : contenus@snescf.org

288

postes d'assistantes sociales seulement pour 437 000 élèves à la rentrée 2018 dans les collèges et les lycées dans l'académie de Versailles.

Certification Cambridge : vers la généralisation ?

Le ministère vient d'acter en catimini de nouvelles règles pour la passation de la certification en anglais. Le dispositif actuel destiné aux classes de Seconde Euro est dès maintenant supprimé. Les élèves de Terminale et les étudiants de certains BTS sont concernés dès cette année, sans que les enseignants et les établissements n'aient encore été officiellement informés. On comprend mieux le doublement du budget en la matière, soit près de 1,3 million d'euros ! Alors que le ministère envisage de généraliser le système à toutes les Terminales en 2021, le SNES-FSU veut rappeler son opposition à toute forme de certifications privées.

dans les instances Vos élus, parmi vous, pour vous

Différentes instances, chacune avec ses compétences, tous les corps et tous les métiers concernés sur des questions transversales (en CT), des questions individuelles et collectives (en CAP ou CCP) ou sur des questions relatives aux conditions de travail (CHSCT) ; et, partout, en nombre majoritaire, des élus et des représentants du SNES et de la FSU présents sur le terrain et engagés pour défendre les personnels, leurs conditions de travail et leurs métiers.

représentants Engagés

Le Statut général pose le principe démocratique de l'élection par les personnels eux-mêmes de leurs représentants. Ceux-ci participent « à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière » au sein d'organismes consultatifs.

Dans ce cadre, les représentants dans les Comités techniques (CT) et dans les Commissions administratives paritaires (CAP) aux niveaux ministériels et de proximité sont élus au suffrage direct. Les élus en Commissions consultatives paritaires (CCP) le sont sur la base d'un scrutin sur sigle.

LES COMITÉS TECHNIQUES (CT)

Les CT sont notamment consultés, selon leur niveau (ministériel, académique départemental...), sur : les moyens, les créations/suppressions de postes, l'organisation des services, les règles statutaires et de rémunération, la parité, la lutte contre les discriminations...

LES CAP ET LES CCP

Ces commissions sont consultées sur les décisions individuelles. Assurer la défense des intérêts individuels par des droits reconnus à tous, élaborer des règles communes, assurer la transparence dans leur application... : les commissions administratives paritaires (CAP, pour les titulaires) et les commissions consultatives paritaires (CCP, pour les contractuels et AED-AESH) sont des instances indispensables pour les personnels. Pour le SNES et la FSU, elles sont la garantie d'une gestion collective des personnels, un outil de défense individuelle et collective, de contrôle des décisions prises par l'administration.



Un lieu d'expression de la profession

Bien que consultatives, les instances ne constituent pas, pour les élus du SNES-FSU, une simple chambre d'enregistrement. Au fil des années, ils ont su donner une place importante à ces instances ; ils en ont fait en outre des lieux d'expression de nos professions. C'est du contrôle exercé par les élus des personnels que le gouvernement voudrait s'affranchir ; le SNES, avec la FSU et les personnels, ne le laisseront pas faire. La pétition pour la défense du paritarisme a déjà recueilli plus de 30 000 signatures.

Si certaines organisations syndicales tentent de recruter des candidats pour les élections professionnelles par SMS en leur promettant qu'ils n'auront rien à faire, les candidats des listes SNES et FSU sont prêts à s'engager au quotidien pour assurer la défense à la fois individuelle et collective de ceux qui les ont élus. Ils savent que leur rôle ne se limitera pas à de la simple communication auprès des collègues mais qu'ils devront mener un véritable travail de défense et de propositions. ■

Thierry Meysonnier

à Montpellier L'expertise

En CAPA, la parole des commissaires paritaires SNES-FSU de Montpellier est incontournable, comme dans toutes les autres académies. Elle est légitimée par le vote massif de la profession pour le SNES mais aussi par son discours construit sur une analyse incontestée des documents mis à disposition.

Que ce soit sur les opérations de mouvement ou de gestion des carrières, le SNES est le seul à être en capacité de fournir le travail d'analyse dans l'intérêt de tous et à pouvoir défendre les dossiers individuels.

Ainsi lors des procédures de mutations, chaque année, les élus académiques proposent des évolutions de barème pour permettre un équilibre et garantir des possibilités de mobilité à tous, tout comme la « chasse » aux postes « oubliés » est à mettre à leur crédit. Mais plus encore, sans leur présence et leur expertise pour assurer



la vérification complète du mouvement et proposer des améliorations, celui-ci ne se résumerait souvent qu'à un simple projet traité par un ordinateur.

Sur deux grades au moins

Le déroulement des carrières est aussi une des préoccupations des commissaires paritaires pour permettre à tous une évolution de carrière équitable et un départ à la retraite dans les meilleures conditions.

L'avancement et l'accès à la hors-classe ont fait l'objet d'un combat pendant des années. L'étude des tableaux d'avancement collectifs et des dossiers individuels a permis de



à Lyon Déterminés et combatifs !

En CTA, depuis 2014, l'objectif de nos interventions a toujours été de défendre les personnels, de contrer les politiques qui remettaient en cause nos métiers, et les combats ont été nombreux : dénoncer, dans le cadre de la réforme du collège, les très nombreuses fermetures de classes bilangues dans notre académie et obtenir la réouverture de certaines ; imposer l'annulation de suppressions de postes prévues et intervenir sans relâche sur la lourdeur des effectifs par classe et le manque de personnels ; lutter contre la fermeture des CIO ; agir résolument pour que l'application de décret 2016 se traduise par une réelle revalorisation pour les professeurs non titulaires là où le rectorat utilisait la précarité

pour ne pas réévaluer les rémunérations.

Notre efficacité sur l'ensemble des sujets et de leurs enjeux tient au fait que nous le faisons en nous appuyant sur les remontées des établissements, comme ce fut le cas lors de la tentative du rectorat d'imposer un nouveau barème pour les postes d'AED privant brusquement certains établissements de trois ou quatre postes d'AED à la rentrée 2017.

Siégeant au sein de la délégation FSU, nous pouvons peser sur de nombreux dossiers. C'est déjà nécessaire face aux expérimentations menées à Lyon avec le développement des « pôles RH de proximité », ce le sera encore face aux projets de fusions d'académies. ■

Ludivine Rosset

à Aix-marseille Améliorer les conditions de travail



remettre en question la notion de collègues « non-méritants » et d'intégrer à la réflexion la question des inégalités hommes/femmes et, selon les disciplines, le nombre différent d'inspections, plus ou moins anciennes. Le rectorat a donc été obligé de prendre régulièrement des mesures de revalorisation des notes pédagogiques pour l'avancement, sous la pression de nos élus.

Néanmoins, le travail des élu-e-s reste plus que jamais d'actualité pour que l'ensemble des collègues bénéficient réellement de ces avancées et que nous en conquérions de nouveaux. Accompagner les collègues dans les « Rendez-vous de carrière », s'assurer que le rectorat n'évoque pas sans cesse le « mérite » dont on connaît les limites, faire de la classe exceptionnelle un nouveau débouché de carrière pour tous, cela demande d'être à la fois à l'écoute des attentes des collègues, combatif face aux contradictions de l'administration et persuasif pour l'obliger à venir sur nos positions.

Le soutien de la profession est fondamental ! ■

Florence Denjean-Daga

Les travaux du CHSCT sont très divers : visite d'établissements aux locaux vieillissants, dégradés parfois amiantés, élaboration de protocoles (signalement DGI, alerte suicidaire...), analyse des difficultés à l'entrée dans le métier... Dans le cadre de cette instance, un nouveau dispositif a été élaboré et expérimenté à Aix-Marseille : il permettra à un agent absent plus de trois mois, de bénéficier d'un accompagnement spécifique et étudié au cas par cas ; la mesure phare étant la possibilité de différer sa prise de fonction de 48 heures, afin de reprendre contact progressivement avec son environnement professionnel.

À l'heure de la réforme du lycée, à l'heure où se profilent les suppressions de postes, l'évaluation des établissements et la rémunération au mérite, le travail spécifique des CHSCT est plus que jamais nécessaire ! En mettant en avant la parole des agents sur leur activité, en vérifiant si l'employeur respecte ses obligations en matière de santé au travail, en révélant les conséquences des réformes, les CHSCT constituent un levier possible pour améliorer les conditions de travail. C'est probablement pour toutes ces raisons qu'ils sont aujourd'hui menacés ! ■

Séverine Vernet

immigration Quels effets sur l'emploi et les salaires ?

De nombreux pays européens, dont la France, se montrent de plus en plus réticents à l'accueil des réfugiés, au prétexte qu'ils représenteraient une menace pour l'emploi et les salaires.

puissent avoir lieu. Deux études, l'une sur le rapatriement d'environ 900 000 Français d'Algérie entre 1962 et 1968, l'autre sur l'arrivée de 150 000 Cubains en Floride en 1980, montrent ainsi que dans les deux cas, l'augmentation massive de la population n'a pas eu d'effet durable sur le chômage. Mais cela n'empêche pas pour autant que des ajustements de court terme puissent entraîner une perte d'emploi pour les travailleurs les plus fragiles, intérimaires ou en CDD, ceux que le droit du travail protège le moins et qui sont le plus exposés aux moindres soubresauts de la conjoncture économique.

Baisse des salaires ?

Les immigrés sont aussi présentés comme une menace qui pèserait sur les salaires. Ils formeraient ainsi une armée industrielle de réserve, masse de chômeurs qui permettrait de justifier la compression des salaires et la réduction des droits sociaux. C'est vrai pour ce qui est des travailleurs sans-papiers, qui sont maintenus en marge du travail légal et contraints d'accepter des conditions de salaire et d'emploi qui échappent au droit commun. Certains secteurs font un important usage de cette main-

d'œuvre, ce qui a tendance à tirer les salaires vers le bas. Mais quand on permet aux immigrés d'accéder au marché du travail dans les mêmes conditions que les autres, il n'y a pas vraiment de raison que cela se produise.

Si les salaires les plus bas stagnent en France, ce n'est pas à cause d'un afflux d'immigrés, mais parce que depuis dix ans, l'augmentation du



La fragilisation des droits du travail et une très faible augmentation des salaires ont davantage contribué à la dégradation des conditions pour les salariés. Les migrants n'en sont pas responsables.

SMIC se limite aux obligations légales, sans aucun coup de pouce supplémentaire. Au prétexte de conserver une économie compétitive, les gouvernements font le choix – contestable – de limiter le coût du travail. Il est vrai que les capitaux ne connaissent quant à eux aucune frontière et que les activités qui nécessitent de la main-d'œuvre

peu qualifiée peuvent être délocalisées sans difficulté dans des pays à la main-d'œuvre bon marché. Pendant que l'on ferme les frontières aux réfugiés, on laisse ainsi les capitaux se déplacer librement et on accepte de rentrer dans le jeu du dumping social...

Dans un contexte de dégradation des conditions d'emploi et de modé-

Le « village des migrants » ciblé par Salvini

Depuis 1998, Domenico Lucano, le maire du village de Riace, en Calabre, a décidé de faire revivre son village déserté en ouvrant ses portes aux réfugiés. Quelques centaines d'entre eux ont pu s'installer dans le village. Les maisons vides ont retrouvé des occupants, les commerces de la vitalité et l'école a pu rouvrir. Au total, plusieurs milliers d'Afghans, Kurdes ou Érythréens sont passés par Riace, avec des conditions d'accueil à la fois plus dignes et moins coûteuses que celles des centres de rétention. Mais cette expérience réussie n'est pas du goût du nouveau ministre de l'Intérieur, Matteo Salvini, qui a fait arrêter le maire de Riace et s'emploie désormais à faire partir les étrangers du village, au grand regret de ses habitants. ■

ration salariale, les inquiétudes des salariés les plus fragiles sont très légitimes mais ce n'est sans doute pas en refusant l'accueil des réfugiés qui arrivent sur nos côtes que cette situation s'améliorera. ■ Clarisse Guiraud

Certes les immigrés occupent des emplois mais ils contribuent aussi à en créer

Ce n'est pourtant pas de côté-là qu'il faut chercher les véritables causes de la modération salariale et du chômage.

Ce type de discours n'est pas nouveau, cela fait longtemps qu'il constitue un des principaux fonds de commerce électoraux de l'extrême droite. Déjà en 1978, une affiche du Front National mettait en parallèle chômage et immigration : « 1 million de chômeurs, c'est 1 million d'immigrés de trop ! La France et les Français d'abord ! ». Analyse très simpliste et inepte, parce que le départ d'un million de personnes de France conduirait aussi à réduire le nombre d'emplois. Les étrangers qui s'installent ne sont pas seulement des travailleurs, ce sont aussi des consommateurs et des contribuables, qui concourent à la croissance et à la création d'emplois. Le stock d'emplois dans un pays n'est pas fixe, il dépend du nombre d'habitants sur son territoire. Certes les immigrés occupent des emplois mais ils contribuent aussi à en créer. Et il semble que ces deux effets se compensent, au moins sur le long terme, le temps que les ajustements

retraités Octobre 18, les retraités continuent

« Lame de fond », titrent les journaux ; le mouvement des retraités n'a rien de sporadique.

Pour la quatrième fois depuis le début de l'année, les retraités ont manifesté leur colère à Paris et dans les départements. Près de 4 millions de pétitions ont été remises par des délégués venus de toute la France. Ils étaient plus d'une centaine de milliers à l'appel du « groupe des 9 » à crier leur indignation. Depuis son élection, le gouvernement les a pris pour cible. Après l'augmentation de 1,7 point de CSG en janvier, le gel des pensions en 2018, le président Macron décide de faire fi de la règle d'indexation (pour autant défavorable) sur les prix. Alors que l'inflation est actuellement d'au moins 1,7 %, les pensions n'augmenteront que de 0,3 % en 2019 et 2020. Inadmissible !

La lutte se poursuit contre une politique d'appauvrissement délibéré des retraités

janvier 2018) du gaz en est un exemple criant. L'appel à la mobilisation s'est élargi le 18 octobre : de nouvelles forces ont rejoint l'appel des « 9 » : les quatre associations du pôle public des retraités, les retraités d'organisations paysannes et ceux du monde des artisans-commerçants.

Encore plus nombreux

Les retraités ne supportent plus le mépris qu'on leur oppose. Ils savent ce qu'est la solidarité intergénérationnelle envers les enfants, petits-enfants et ascendants ; mais comment la poursuivre alors que l'étau financier se resserre ? Et le plus insupportable, c'est que les ponctions opérées dans leur pension servent surtout à financer les cadeaux aux plus riches. Le CICE, les exonérations de cotisations patronales, s'ils n'ont pas contribué à créer des emplois, ont profité aux actionnaires. Et le projet de budget va dans le même sens, alors qu'un nouveau scandale d'évasion fiscale révèle une escroquerie de 55,2 milliards d'euros, dont 17 milliards pour la France !

La lutte se poursuit contre une politique d'appauvrissement délibéré des retraités. La popularité du gouvernement est au plus bas, même la majorité est ébranlée. De nouvelles actions sont prévues d'ici la fin de l'année. Après les journées d'octobre, les retraités ne sont pas fatigués. Et peut-être que Monsieur Macron qui promet de mieux écouter les recevra-t-il enfin ! ■

Marjolène Cahouet

Un pouvoir d'achat toujours attaqué
Le gouvernement prétend que la perte de pouvoir d'achat sera compensée par le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation. Or tous ne sont pas concernés et beaucoup de collectivités locales ont choisi d'augmenter cette dernière. « La question centrale, c'est le pouvoir d'achat. En deux ans j'ai perdu 80 euros par mois » dit une enseignante retraitée. Situation aggravée par la hausse des dépenses contraintes. L'augmentation sans précédent (+16 % depuis

Publicité

CSEE Une autre Europe de l'éducation

Les 8 et 9 octobre, le Comité CSEE, qui représente les organisations syndicales enseignantes avec ses 55 élus, s'est réuni à Bruxelles.

Les débats ont porté sur un certain nombre de sujets relatifs à la situation de l'éducation et de ses personnels partout en Europe.

À quelques mois des élections européennes, cette instance a fait le choix de lancer à la fin novembre une campagne. Celle-ci s'appuiera sur les initiatives des organisations membres à l'échelle nationale. Le contexte européen est fortement marqué par le manque d'attractivité, la dévalorisation de la profession enseignante, des phéno-

mènes de privatisation et commercialisation dans certains pays, un non-respect de la liberté pédagogique et parfois des attaques contre l'exercice du droit syndical. Une telle situation implique des actions plus fortes des syndicats qui pourront s'adresser aux candidats aux élections afin de les interroger sur leurs plateformes.

Un congrès de mi-mandat

Autre fait marquant de cette réunion : la finalisation de l'ordre du jour du congrès de mi-mandat qui se tiendra

Investir pour l'éducation

à Athènes fin novembre et auquel le SNES-FSU participera. Deux ans après le congrès du CSEE à Belgrade, les regards se tournent désormais vers l'avenir de l'Europe et le rôle des syndicats de l'enseignement. Selon Susan Flocken, Directrice européenne du CSEE, « le



sous-investissement systématique de l'éducation observé depuis une décennie, en particulier dans le secteur public, imputable au sein de l'UE au déficit et aux objectifs fixés pour la dette par le Pacte de stabilité et de croissance, a ralenti la croissance de l'Europe ».

Enfin, le Comité s'est prononcé sur trois textes relatifs au nouveau programme Erasmus 2021-2028, au programme Horizon Europe 2021-2027 qui concerne à la fois la recherche et l'innovation, et à la « construction d'une Europe plus forte avec l'objectif de faire de l'éducation une priorité ». Des programmes à première vue ambitieux mais qui risquent fort de rester lettre morte si aucun investissement public n'est décidé par les gouvernements nationaux. ■ Odile Cordelier

migrants Devoir d'assistance à personne en danger

SOS Méditerranée répond aux questions de L'US.

L'US : Peut-on parler d'urgence humanitaire en Méditerranée ?

Oui : ces quatre dernières années, plus de 17 000 personnes ont été recensées comme disparues en Méditerranée par l'Organisation internationale des migrations. Ce chiffre ne tient pas compte de ceux et celles qui ont sombré sans témoin.

L'US : Que se passe-t-il actuellement ?

En février 2017, les chefs d'État européens ont décidé de financer, d'équiper et d'entraîner la garde-côte libyenne, avec l'objectif d'intercepter les personnes fuyant la Libye. Puis le centre de coordination des secours italiens s'est progressivement désengagé de la régulation des sauvetages. Les renvois de responsabilité entre États conduisent à faire perdre un temps précieux. La désignation d'un port sûr est encore plus longue. Toutes ces opérations, qui étaient faites sans délai jusqu'à 2018, donnent lieu cette année à des tergiversations qui font perdre aux naufragés des chances de rester en vie. La situation s'est aggravée encore depuis que l'Italie a fermé ses ports aux rescapés. En outre, les garde-côtes libyens ne conduisent pas les rescapés dans un « port sûr », au sens légal, mais, au contraire, dans des lieux de détention où ils sont à nouveaux soumis à des traitements inhumains.

L'US : Certains prétendent que cela encourage les migrations ?

Cette hypothèse est démentie par les faits : lorsque la grande opération de sauvetage Mare nostrum a été arrêtée,



en 2014, les départs n'ont pas baissé, mais le nombre de noyades a crû. En juillet 2018, l'absence de dispositif de secours au large de la Libye n'a pas dissuadé des centaines de personnes de prendre la mer : 600, au moins, ont perdu la vie en quatre semaines. Les personnes qui fuient, le font avec l'énergie du désespoir, en prenant le risque de se noyer pour échapper aux traitements inhumains. N'importe qui en ferait autant.

L'US : Participez-vous à des actions de sensibilisation ?

Des bénévoles répondent à l'invitation des établissements pour rencontrer les élèves, leur présenter la situation en Méditerranée, le devoir d'assistance à personne en danger, et répondre à leurs questions. Les demandes peuvent être faites sur le lien « contact » du site de SOS Méditerranée. ■ Laurent Tramoni

Cet interview n'est pas personnalisée pour des raisons de sécurité, les réseaux d'extrême droite pistant les membres de SOS Méditerranée qui se sentent en danger.

Carte d'identité

SOS Méditerranée est une association civile de sauvetage en haute mer, créée en 2015 face à l'urgence humanitaire en Méditerranée. Elle s'inscrit dans le cadre légal de l'obligation d'assistance à toute personne en détresse en mer et s'ancre sur les traditionnelles valeurs de solidarité et d'empathie des gens de mer. SOS Méditerranée a pour missions de sauver les personnes en détresse en mer, d'en prendre soin et de témoigner. Grâce au soutien financier des citoyens européens, l'association a affrété un navire, l'Aquarius. Il a porté secours à 29 523 personnes. Les sauvetages sont réalisés dans les eaux internationales, sous la régulation du centre de coordination des secours en mer d'une autorité étatique. Les rescapés sont conduits dans le port sûr que cette autorité désigne. Aujourd'hui SOS Méditerranée demande aux États de prendre toutes les mesures pour permettre à l'Aquarius de reprendre sa mission de sauvetage le plus rapidement possible, de faire respecter le devoir d'assistance en mer, d'assumer leurs responsabilités en établissant un véritable modèle de sauvetage en Méditerranée. Les citoyens peuvent soutenir cette démarche en signant la pétition sur : <http://www.sosmediterranee.fr>.

santé Des inégalités aussi

L'espérance de vie des femmes est plus élevée que celle des hommes. Mais ces moyennes masquent des inégalités largement méconnues.

Leur espérance de vie en bonne santé est aussi plus longue, 64,9 ans contre 62,6 ans pour les hommes (DARES, Études et Résultats, octobre 2018). Mais aux âges les plus élevés, elles sont davantage atteintes par des limitations physiques. Elles sont aussi plus touchées par les maladies cardio-vasculaires qui constituent leur première cause de mortalité, devant les cancers, à l'inverse des hommes. Les stéréotypes sont dans ce domaine dramatiques : une femme consultant un médecin pour des douleurs thoraciques se verra généralement prescrire des anxiolytiques alors que les hommes sont envoyés chez le cardiologue. Quel que soit l'âge, les femmes sont aussi

proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se percevoir en mauvaise santé et à renoncer aux soins. Ce renoncement est majoritairement lié à des raisons financières.

Les femmes plus touchées

Les inégalités en santé au travail sont aussi fortes. La pénibilité physique de certains métiers fortement féminisés n'est pas reconnue en tant que telle et, dans le monde des services, des bureaux et des cadres, les femmes sont plus touchées que les hommes par le

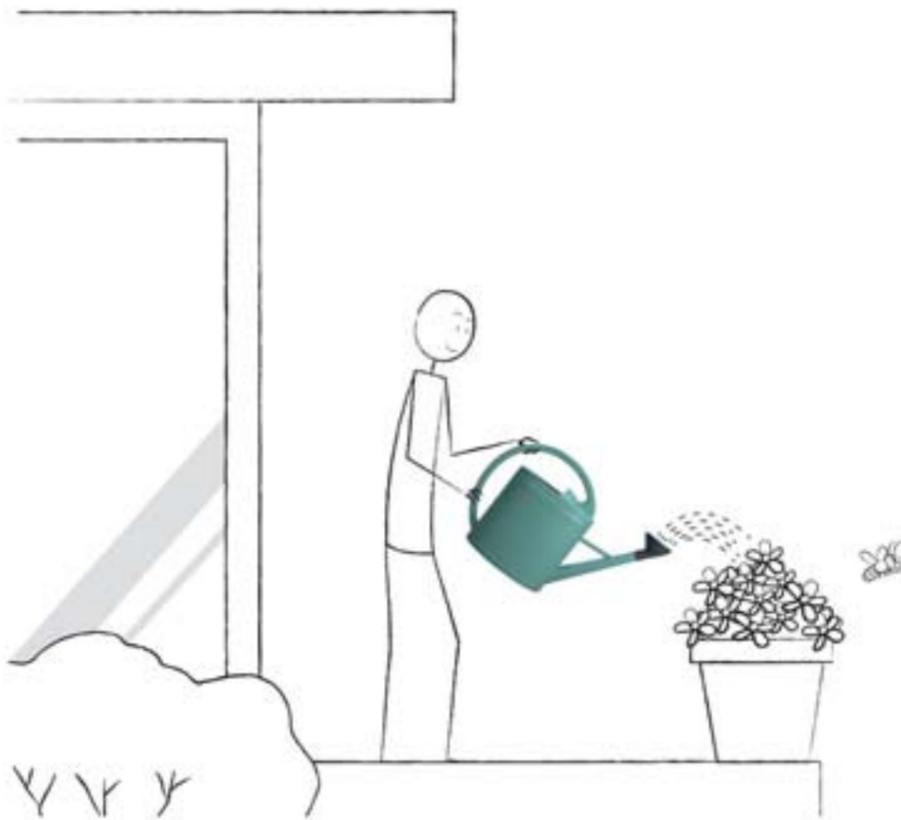
manque de reconnaissance et d'autonomie, par les exigences émotionnelles (prendre en charge des personnes en détresse) ou par les agressions (de collègues, de clients ou d'usagers).

Lorsque l'on évoque la santé des femmes, on pense généralement à la gynécologie, à la maternité ou au cancer du sein... Mais il ne faut pas omettre d'autres domaines qui sont encore trop méconnus. ■ Hervé Moreau

Des renoncements aux soins

Publicité

Pourquoi épargner pour soi ne servirait pas aussi aux autres ?



À la MAIF, on préfère l'épargne quand elle est solidaire. Découvrez comment donner du sens à votre épargne sur maif.fr. On a tout à gagner à se faire confiance.



MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79008 Niort cedex 9.
Fila-MAIF - Société anonyme au capital de 114337500€ entièrement libéré - RCS Niort : 341 672 681
CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

